ville d' escalquens

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 juin 2019

| Référence CM/CR/MMB/VC-2019-06-26 | | Nombre de pages 13 | |
|---|---|---|---|
| **Afférents au Conseil Municipal 29** | **En exercice 29** | **Date de convocation 20 juin 2019** | **Date d'affichage 1er juillet 2019** |

**Présents :** Alain Sérieys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Daniel Baur, Christian Marrot, Monique Buchet, Serge Brabessa, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Jean-Luc Tronco, Monique Fabre.

**Absents avec pouvoir :** Roseline Broussal à Daniel Baur, Gérard Palhol à Dunia Corrieri, Suzanne Rambeau à Alain Gil, Hélène Belle-Clot à Catherine Lemaréchal.

**Absents :** Pia Klingenfus, Roland Durrieu, Lucie Saintout, Sophie Passera, Sandrine Touzanne, Michel Gourret.

**Secrétaire de séance :** Sandrine Agut Bosc.

## PRELIMINAIRES

*Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers. Madame Sandrine AGUT BOSC est nommée secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire propose l'approbation des procès-verbaux des séances du 12 mars et 14 mai 2019. Pas d'observation, les procès-verbaux des séances du 12 mars et 14 mai 2019 sont adoptés.*

*M. Le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions d'avril, mai et juin 2019 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.*

| Numéro | Date | Objet | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|---|---|---|
| 2019-65 | 30/04/2019 | Contrat de prestation de service : location d'une borne photo – La boîte à moments DEESTY – Fête du sport et de la culture – REPORTE EN SEPTEMBRE : Journée des associations | 195 € | 234 € |
| 2019-66 | 30/04/2019 | Contrat de prestation de service : location mur d'escalade – Elite Animation – Fête du sport et de la culture – REPORTE EN SEPTEMBRE : Journée des associations | | 800 € |
| 2019-67 | 30/04/2019 | Contrat de prestation de service : restauration bénévoles associatifs, agents municipaux et membres commission culture – Old Fashion Cook – Fête du sport et de la culture – REPORTE EN SEPTEMBRE : Journée des associations | | 800 € |
| 2019-70 | 02/05/2019 | Acquisition tondeuse auto-portée – Espaces verts – Lauragais Motoculture | 16 156,20 € | 19 387,44 € |
| 2019-77 | 17/05/2019 | Contrat de prestation de service : pose de climatiseurs au RASED – A Vos Clim | 2 842,55 € | 3 411,06 € |
| 2019-85 | 28/05/2019 | Contrat de prestation de service : location nacelle pour installation vasques fleuris – Locaforce | 596,78 € | 647,74 € |
| 2019-86 | 28/05/2019 | Désignation avocat pour accompagnement juridique – marché de maîtrise d'oeuvre avec concours construction gymnase – Maître CAYSSIALS Carole | 11 340 € | 13 716 € |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2019-88 | 06/06/2019 | Contrat de prestation de service : engazonnement terrain de sport du futur collège – JOIGNEAUX | 21 100 € | 25 320 € |
| 2019-98 | 07/06/2019 | Contrat de prestation de service : travaux électricité Berjean – SOCOREM | 6 223 € | 7 467,60 € |
| 2019-99 | 07/06/2019 | Contrat de prestation de service : mesures de polluants lors de l'utilisation de la nacelle communale – APAVE | 1 195 € | 1 434 € |
| 2019-100 | 07/06/2019 | Contrat de prestation de service : travaux Ad'Ap local CIP, création d'un sanitaire - STARBAT | 5 123,77 € | 6 148,52 € |
| 2019-104 | 12/06/2019 | Marché N°2019-001 : Fourniture et pose de caveaux cimetière communal La Bruyère – SAS JEAN LEFEBVRE MIDI-PYRENNEES | 84 820,70 € | 101 784,84 € |
| 2019-107 | 13/06/2019 | Contrat de prestation de service : travaux de climatisation à la maison des solidarités – HB ELEC | 19 000 € | 22 800 € |

*Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Hervé CELLARD afin de présenter le « pacte-finance-climat-européen ».*

## DELIBERATIONS

**2019-38 - Proposition de vœu de soutien à l'appel pour un « pacte-finance-climat-européen »,** *Sandrine AGUT BOSC*

**Jean-Luc TRONCO** remercie M. Cellard pour la qualité de son exposé. Il précise qu'il connaît bien le sujet, puisqu'il y a quelques années, il a été co-rapporteur du rapport d'évaluation sur « le paquet énergie-climat » à la demande du parlement ainsi que de la politique du développement des énergies renouvelables en France.

En effet, les émissions sont en route pour atteindre le niveau de réchauffement maximum.

Les objectifs ciblés par l'Europe ne sont pas atteints pour baisser la température moyenne du globe d'ici 2050 ce qui est très préoccupant. Le réchauffement climatique doit être une préoccupation mondiale et de ce point de vue, il attire l'attention sur la cohérence des mesures à prendre.

Concernant le coût carbone : les mesures de financement sont importantes, mais si l'on veut que l'Europe ait une vrai transition énergétique, le coût doit être multiplié par 10 voire par 20. Il prend pour référence un rapport qui précise que sur le marché des droits pollués européens, il faudrait que la tonne de carbone soit valorisée à 50 € dans un premier temps puis à 100 € pour atteindre les objectifs. Aujourd'hui, la tonne est à moins de 5 € ce qui représente une difficulté. Il souligne que l'effort doit être mondial.

Il fait remarquer les incertitudes sur les statistiques des émissions de carbone de la Chine. Si les efforts de l'Europe ne sont pas relayés au niveau mondial, cela ne suffira pas.

Il signale que, même si les émissions repartent à la hausse et que les efforts doivent être conduits, la France n'est pas une si mauvaise élève. Il fait remarquer que l'énergie électrique produite en France est à plus de 85 % non émettrice de gaz à effet de serre, le nucléaire qui représente 70 % de la production n'émet pas de carbone. Il rappelle le cas de l'Allemagne qui, en voulant sortir brutalement du nucléaire, à remis en service des centrales qui utilisent des énergies fossiles extrêmement pollueuse.

Il attire l'attention aux émissions importées : la Chine émet 28 % des émissions dans le monde et nous-même importons énormément de produits en provenance de Chine. Si l'on compte cette émission importée, cela alourdi le bilan. Les panneaux solaires importés massivement de Chine sont fabriqués avec une énergie provenant du charbon. Ainsi, si nous analysons le bilan carbone d'un panneau solaire, nous constatons qu'il est mauvais. Du point de vue des émissions de carbone, il vaut mieux produire de l'énergie avec du nucléaire, qu'avec des panneaux solaires chinois.

Il s'interroge sur ce que peux faire la commune à ce niveau là. Les élus doivent s'emparer de cette question, convaincre les concitoyens et mettre en place les dispositifs qui relèvent de leur

responsabilité. Nous ne devons pas nous contenter de mesure de « green washing », car c'est être irresponsable pour nous, élus de la République.

**Monique FABRE** remercie pour toutes ces informations sur le climat. Elle est d'accord avec le diagnostic, les enjeux environnementaux, sociaux, humains, économiques et l'urgence climatique. Au vu de la situation et de l'urgence, on ne peut pas être contre agir pour le climat.

En revanche elle s'interroge sur les solutions proposées, notamment la création d'une banque. Pourquoi créer une institution supplémentaire ? La BEI (Banque Européenne d'Investissement) existe déjà. Elle souligne les explications de M. Cellard sur la méthode de financement de la banque en imposant les entreprises du CAC 40 à 5 % de leur bénéfice. Elle ne comprend pas la pertinence de la création d'une banque supplémentaire, institution européenne sur laquelle le citoyen n'a pas de pouvoir de contrôle, comme beaucoup d'autres institutions européennes.

Elle pense que pour embrayer sur la transition énergétique et écologique, des fonds sont possibles en France, en cherchant du côté des évasions fiscales ou de l'optimisation fiscale. Des solutions sont également possibles au niveau européen pour trouver de l'argent.

Concernant la taxation carbone, elle fait remarquer que l'essence est plus taxée et trouve cela injuste socialement. Dans le Lauragais, certaines personnes se déplacent pour venir travailler à Toulouse, elles roulent en diesel, elles n'ont pas le choix. Socialement, cet impôt est injuste.

Concernant le financement par les entreprise du CAC 40 imposé à 5 % de leur bénéfice, elle fait remarquer que ces entreprises optimisent dans les paradis fiscaux. Elle demande comment cet argent sera récupéré.

**Hervé CELLARD** fait remarquer que l'objet du « pacte-finance-climat-européen », ce n'est pas la taxe carbone. Il a simplement rappelé les principaux leviers ou les principaux moyens d'incitations de financement de la transition écologique. Il est d'accord pour dire que la taxation carbone jusqu'en 2018 n'était pas très juste et n'avait pas pris en compte certains points notamment les transports maritimes ou les avions... La mise en place d'une taxe carbone juste va prendre du temps. C'est pour cela qu'il est important d'avoir un investissement massif rapidement car si l'on attend la mise en place d'une taxe carbone réaliste, nous avons le temps de griller.

Il comprend les résistances sur le fonctionnement d'une banque européenne. Plusieurs propositions sont possibles. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir un financement massif à la hauteur des enjeux. Nous avons constaté que jusqu'à présent, quelque soit la bonne volonté des gouvernements successifs, nous aurons que la moitié des financements nécessaires. Par conséquent, nous avons besoin de financements massifs et mobilisables rapidement.

**Sandrine AGUT BOSC** fait remarquer qu'une fois l'optimisation fiscale faite, l'entreprise à 3 options pour affecter ses bénéfices :

1 - l'amélioration de son outil de production, afin d'être plus performant et durable dans le temps et ainsi s'adapter à l'avenir,

2 - le partager avec ses employés,

3 - la redistribution avec ses actionnaires.

Elle souligne que le partage auprès des employés (l'augmentation de salaire, prime d'intéressement) est une option peu pratiquée par les entreprises du Cac 40.

L'option 1, qui est la plus responsable et la plus durable, n'est retenue que par très peu d'entreprises européennes. Une fois l'optimisation fiscale faite, elles réaffectent 30 % des bénéfices aux investissements pour l'avenir, le reste est redistribué aux actionnaires.

Notre modèle économique ultra libéral privilégie la redistribution aux actionnaires dans 60 % des cas et permet d'enrichir encore plus des gens qu'il le sont déjà.

Le rapport dont M. Tronco a fait référence avait évalué la totalité de la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics à environ 14 milliards. L'une des raisons pour laquelle Nicolas Hulot a démissionné, c'est qu'il aurait voulu au moins 7 milliards, pour mettre en œuvre son plan de rénovation énergétique (tout compris), mais on lui a répondu que l'argent n'y était pas.

Aujourd'hui, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a un capital (risque) d'environ 283 M€ qui est affecté par les états membres. La BEI a un conseil de gouverneurs (constitué de ministres des finances de chaque État membre). Cette banque a de l'argent affecté à des projets mais qui ne sont pas environnementaux. Elle peut, par exemple, investir dans un projet minier dans la république démocratique du Congo, qui est une aberration sociale et environnementale.

Elle est pour l'idée de changer ce système et de se baser sur des modèles de prélèvement de crédit qui fonctionnement. Elle donne l'exemple des Agences de l'eau qui fonctionnent ainsi : elles prélèvent des crédits sur les factures d'eau. Ces crédits sont affectés et tracés. L'idée, c'est de récupérer de l'argent massivement et qu'il soit affecté par la suite sur des actions environnementales ou sociétales tracées.

**Monique FABRE** explique qu'il s'agit d'un problème politique. On pourrait parler longtemps de l'affectation des bénéfices. Elle souligne qu'elle est pour les énergies renouvelables, étant une militante anti-nucléaire, mais il est vrai que les panneaux solaires construits en Chine ont un coût carbone. Il faudrait aussi relocaliser notre économie, et ne pas laisser partir tout notre savoir-faire à l'étranger. C'est une question de politique industrielle.

**Monsieur le maire** pour conclure souligne qu'il est temps de se retrousser les manches et de se mettre en œuvre, nous avons beaucoup dépensé, nature, climat... il important d'inverser la tendance.

Il rappelle, en ce qui concerne la ferme solaire d'Escalquens, que les panneaux photovoltaïques seront fabriqués à Plaisance du Touch.

**Résultat du vote :** Adopté à la majorité avec une abstention.

**2019-39 - Le choix du compteur Linky communicant et la possibilité de le refuser,** *Denis FOURNIER*

**Monique FABRE** souhaiterait une délibération contre l'installation des compteurs Linky sur la commune. Elle trouve que la délibération présentée ici est très complexe, de plus l'installation des compteurs sur la commune a déjà commencé.

**Denis FOURNIER** précise qu'actuellement les compteurs Linky sont installés dans tous les logements neufs ou suite à une panne. En effet, ils n'ont pas souhaité une délibération demandant un refus pur et simple du compteur Linky. Ils considèrent que ce n'est pas légal. Ici, la délibération rappelle un certain nombre de règles qui doivent être respectées par Enedis et ses sous-traitants, mais aussi pour que les citoyens soient en droit, éventuellement, de le refuser ou de demander leur accord pour que les données relevées par le compteur Linky soient utilisées ou pas par Enedis.

**Monique FABRE** demande si une information sera communiquée à tous les Escalquinois.

**Denis FOURNIER** précise que dans le prochain Kiosque, l'on trouvera toutes les explications sur la délibération prise par la commune. Il souligne que cette actualité tourne depuis un certain temps et cela a fait l'objet de reportages TV où les gens sont informés. Tous les Escalquinois vont ou on déjà reçu l'information de la part d'Enedis ou de l'un des sous-traitants sur les modalités de changement du compteur.

**Catherine LEMARECHAL** précise qu'elle a reçu le courrier l'informant du changement de son compteur par un Linky sur la période du 1er au 31 juillet. Elle pense que si les Escalquinois attendent le prochain Kiosque, ils n'auront pas le temps matériel de rédiger un courrier notifiant leur refus d'installation. Elle trouve cela dommage. Elle demande quel type de communication l'on pourrait apporter rapidement aux Escalquinois.

**Denis FOURNIER** informe que l'information sera diffusée par le biais d'Internet, les réseaux sociaux et l'affichage électronique.

**Catherine LEMARECHAL** souhaite que les Escalquinois aient l'information leur précisant qu'ils ont le droit de refuser. Le courrier du sous-traitant précise un remplacement obligatoire avec aucune information sur le refus.

**Denis FOURNIER** rappelle que c'est en ce sens que les députés ont voté la loi. Il informe que sur le site Internet d'Enedis, avec les caractéristiques du compteur du domicile, des informations

apparaissent notamment sur l'utilisation des données. Il est possible de refuser ou d'accepter d'avoir un relevé à l'heure près ou pas. En effet, ces informations ne sont pas stipulées dans les courriers que l'on reçoit. Il faut fouiller...

**Catherine LEMARECHAL** trouve inquiétant le paragraphe : « Par contre, le compteur électronique blanc ne peut pas intégrer le CPL, lequel dans son évolution G3 intègre le protocole IPV6 qui permet, via le compteur, de prendre le contrôle des appareils électriques raccordés au 220V » Elle trouve inquiétant qu'Enedis puisse prendre le contrôle des appareils...

**Denis FOURNIER** répond qu'il s'agit d'un autre débat. Cela dépend de l'équipement du domicile (domotique). Il est certain qu'il peut y avoir une prise de contrôle des équipements à l'intérieur du domicile mais pas plus avec le CPL électrique qu'avec une ligne téléphonique ADSL, la fibre ou la box.

**Catherine LEMARECHAL** souligne la subtilité non précisée dans les courriers. Elle explique que le compteur actuel a une tolérance de 20 % c'est-à-dire qu'avec un contrat EDF de 6kW il est possible d'aller à 7kW ou 7,5kW sans incidence. Avec le compteur Linky, dès que les 6kw sont atteints, il disjoncte, par conséquent le changement d'abonnement est obligatoire, générant ainsi un coût supplémentaire.

**Denis FOURNIER** précise que les anciens compteurs installés depuis plus de 30 ans avaient une tolérance, mais il faut tenir compte d'un autre élément : avant Enedis facturait le kw et maintenant le Kw ampère qui n'est pas l'équivalent du Kw, c'est un peu moins.

Certaines personne sont limites et le passage au Linky les font disjoncter, ce qui veut dire qu'ils consomment plus que le contrat souscrit. Ce sont des effets de bord.

**Michel INTRAND** demande si le compteur Linky permettra de lutter contre le réchauffement climatique ?

**Denis FOURNIER** précise que l'objectif du compteur communiquant permet au fournisseur d'électricité d'avoir une meilleure connaissance (au travers des statistiques du big data) d'anticiper et de gérer le réseau. C'est aussi un facteur d'économie par une meilleur adaptation de la production avec la consommation. Plus nous produirons des énergies renouvelables (moins constantes, avec des variations importantes liées à l'ensoleillement ou la vitesse du vent, que l'énergie de centrales thermiques ou nucléaires), plus la gestion du réseau sera plus fine à faire.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

*19H57 Monsieur le maire suspend la séance et donne la parole à la salle.*
*20h14 Monsieur le maire reprend la séance et propose le vote de la délibération*

**Eimset :**
**2019-40 - Règlement intérieur,** *Alain SERIEYS*
**Pas de question**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-41 - Nouveaux tarifs pour l'année 2019- 2020,** *Alain SERIEYS*

**Monique FABRE** regrette que les tarifs restent très élevés.

**Jean-Luc TRONCO** souhaite savoir si les tarifs proposés permettent l'équilibre financier ou pas.

**Monsieur le maire** rappelle que les budgets doivent être votés à l'équilibre. Les tarifs sont votés pour un équilibre budgétaire, c'est une règle simple. Il rappelle que le budget de l'école est à l'équilibre, subventions comprises.

**Monique FABRE** demande le nombre d'élèves à Escalquens.

**Monsieur le maire** répond que 220 élèves sont inscrits, dont 60 % d'Escalquinois. Mme la directrice des services communiquera les chiffres.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**Urbanisme :**

**2019-42 – Avis sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site anciennement exploité par le société TOTAL MARKETING SERVICES, situé chemin de Stela à Escalquens,** *Denis FOURNIER*

**Djemel BENSACI** demande si un affichage municipal sera effectué sur les résultats.

**Denis FOURNIER** précise que dans le cadre du comité de suivi de sites Séveso, l'on pourra publier les résultats. On peut également trouver sur le site de la DREAL tous les comptes-rendus et rapports liés aux tests réalisés. Il souligne que dans ce secteur, les mesures n'ont pas fait apparaître de pollution.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-43 - Modification de la délibération n° 2019-35 du 14 mai 2019 – Création d'une commission d'appel d'offres (CAO) spécifique au concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'un gymnase à Escalquens,** *Denis FOURNIER*

**Jean-Luc TRONCO** demande pourquoi la mission OPC n'est pas intégrée dans la mission de maîtrise d'œuvre.

**Denis FOURNIER** précise qu'ils préfèrent découpler pour une question d'efficacité. Sur l'opération collège, c'est le cas.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-44 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique au concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'un gymnase à Escalquens,** *Denis FOURNIER*

**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à la majorité avec un vote contre.

**2019-45 - Voirie - Création d'un cheminement mixte piétons-cycles le long de la RD16 en direction de Labège convention tripartie (Département/SICOVAL/Commune),** *Denis FOURNIER*

**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-46 - Technique – Convention entre la commune d'Escalquens et Orange relative à des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques,** *Denis FOURNIER*

**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**Finances :**

**2019-47 - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion des exercices 2012 et suivants de la communauté d'agglomération du Sicoval,** *Michel ARDERIU*

**Jean-Luc TRONCO** rappelle son intervention au conseil du communauté du Sicoval où il a exprimé son inquiétude vis-à-vis du décalage entre les marges de manœuvre du Sicoval réduites face à des dépenses de fonctionnement dynamiques et un potentiel de recettes fiscales qui sont considérablement amoindries compte tenu de l'augmentation des taux tous les ans depuis 2014.

La CRC fait remarquer que si l'on compare les taux du Sicoval à la moyenne des collectivités de la même strate, le Sicoval n'est pas dans une position favorable. En 2030, le financement du métro va nécessiter de la part du Sicoval un effort compris entre 7 et 8 M€ par an d'où la difficulté. Aujourd'hui, l'excédant de fonctionnement s'élève à 1,5M€. Par conséquent, l'on constate que pour

arriver à ce niveau de contribution, sur lequel le Sicoval s'est engagé, la stratégie financière devra changer.

**Monsieur le maire** souligne que le débat sur le financement du métro a déjà eu lieu en conseil municipal. La signature entre le président du Sicoval et le président de Toulouse Métropole a changé le paradigme du financement du métro. Il a été décidé que, quel que soit l'habitant de Toulouse Métropole ou du Sicoval, ils financeraient pour le même montant (évalués entre 7M€ et 8M€) la ligne de métro et les différents transports à échéance de quelques années. L'addition de tout ce qui sera mis en place, arrivée du métro et tous les déplacements (téléphérique, bus...) nécessite de trouver dans le fonctionnement les financements. Dans sa politique de restructuration financière, le Sicoval a décidé une augmentation de 1,5 % chaque année qui sera capitalisée. Le Sicoval a fait un travail de rationalisation et d'optimisation des recettes et de diminution des dépenses qui engendrent des gains qui viendront s'ajouter. On peut dire que ce travail aurait pu être fait plus tôt, mais il y avait une autre gouvernance.

Un autre aspect du financement du métro, c'est le dynamisme économique du Sicoval et la CRC l'a souligné. La SPL, qu'il préside, initie un développement des ressources dynamiques et des ventes de terrains. Un certain nombre de ressources dynamiques vont être perçues avec la vente de foncier et le Sicoval aura un retour fiscal avec les entreprises qui s'implantent. Ces ressources viendront combler le montant de remboursement. Il est aussi demandé aux communes qui reçoivent le métro (Ramonville et Labège) de financer en reversant une part de la taxe foncière sur les aménagements futurs. Une fois que l'on additionne tous les chiffres, on arrivera au montant. Toutes les inquiétudes ont été levées et expliquées à la CRC. Le Sicoval est dans une phase dynamique qui permet sans problème d'assurer le financement du métro. La zone Enova, sur laquelle il travaille, va développer 500 000 m² de plancher à échéance de 2035/2040. Ces m² sont mis à l'activité ou vendus à 200 € le m² pour le tertiaire et 350 € le m² pour le commerce et il demande de faire le calcul. Le Sicoval aura donc des recettes, qui vont dans les années futures dépasser largement les 100 M€, plus toute la fiscalité des entreprises. Il ajoute que le projet de financement a été validé et signé par les différents présidents et inscrit dans le temps. Il tenait à rassurer sur la capacité du Sicoval à financer le métro.

**Jean-Luc TRONCO** note dans les propos de M. le maire un pari : la commercialisation de tous les espaces et des m². Il souhaite que cela se passe ainsi. Il trouve le prix du m² élevé. Le Sicoval devra convaincre pour attirer les entreprises et expliquer que c'est bien de venir sur le Sicoval et en même temps expliquer qu'en CFE, elles vont être taxées 25 % de plus que dans les collectivités de la même strate. Il faudra veiller à être cohérent dans le message. Aussi la commercialisation des m² peut être longue ou aléatoire.

**Monsieur le maire** souligne que M. Tronco n'a pas toutes les informations. Il précise que la Sicoval a signé avec l'AOTI (objets connectés) pour 27 000 m² de plancher de bureaux tertiaires. Il ajoute que dans l'après-midi il était avec une banque qui cherche 10 000 m². Il est convaincu du potentiel et de la dynamique. Il a, avec le Président du Sicoval, des rendez-vous pour travailler avec différentes Start-Up pour les aider à s'implanter sur le Sicoval. Il donne plusieurs exemples d'entreprise qui cherchent où s'implanter sur le Sicoval. Il précise que dans ses responsabilités de la SPL qu'il dirige, il s'occupe de l'aménagement des zones économiques sur la zone de la Masquère à Escalquens, de Labège Enova et du parc du canal à Ramonville. Dans la concession votée en conseil de communauté, les objectifs devaient être remplis en 8 ans. Il souligne qu'il a atteint les objectifs en 4 ans. Aujourd'hui, nous cherchons de futures zones à réaliser notamment pour l'extension de la zone de la Masquère qui peut continuer le long de l'Hers et rejoindre la zone de Belberaud et créer la ZAC de la Vallée de l'Hers. En ce moment, il travaille sur la ZAC du Rivel avec des propositions d'achat de 20 000 à 30 000 m². Par conséquent la dynamique est là. Il reconnaît que cela ne va pas assez vite, d'autant plus que sur Enova, ils ont dû regrouper deux ZAC et cela a pris du temps. De plus, les procédures administratives avec les services de l'État sont longues notamment sur le volet environnement où certaines espèces doivent être protégées. La première phase de concertation est terminée, la deuxième phase de concertation est en cours. Il précise que cette zone accueillera un réseau de chaleur (géothermie). Une fois les concertations terminées, l'enquête publique pourra alors commencer. Fin 2020-début 2021, les premiers terrains pourront être vendus. Il fait remarquer le travail que fait le Président dans le domaine de l'intelligence artificielle et la lutte contre l'exclusion

numérique ou l'inclusion numérique. Beaucoup de sujets sont en gestations qui apporteront une dynamique mais le potentiel est là. Aussi, l'on y verra mieux dès que la problématique des transports sera résolue avec l'arrivée du métro.

**Jean-Luc TRONCO** souligne qu'il est normal que M. le maire présente son action de manière positive et salut les efforts déployés. Il fait remarquer que les zones d'activités sont aujourd'hui en déficit.

**Monsieur le maire** demande à M. Tronco si une zone d'activité doit être excédentaire ou déficitaire ?

**Jean-Luc TRONCO** souligne qu'il avait approfondi le sujet quand il était à la cours des compte. Il précise que tout dépend de la situation financière de la collectivité et des perspectives en matière de recettes futures et de création d'emploi. Le Sicoval a présenté un projet de zone d'activité avec un déficit prévisionnel de 1 M€. En effet, l'on peut dire que 1 M€ ce n'est pas le problème sauf qu'il faut le mettre en perspective des besoins de financement (notamment pour le paiement du métro) et combler le déficit (en moins pour le métro). Ici, le problème c'est le manque de réponse sur les retombés fiscales ou les créations d'emploi. Il souligne l'importance d'avoir quelques éléments pour établir le bilan « coût / avantage » qui, pour l'instant, est floue.

**Monsieur le maire** souligne que la zone de la Masquère est équilibrée. La zone d'Enova dans les contrats de concession est votée à l'équilibre et c'est à partir de cet équilibre que l'on détermine les plans de vente des charges foncières. M. le maire souligne la jeunesse de M. Tronco dans son rôle de conseiller communautaire et qu'il lui manque de l'antériorité. En effet, le projet de concession présenté a un déficit de 1 M€ pour la zone, mais sur cette zone-là, une partie est dédiée à l'économie sociale et solidaire et M. Tronco a été le seul a voter contre. Il précise que l'économie sociale et solidaire ne peut pas payer les charges foncières qu'une entreprise peut financer. Il explique que le prix du m² pour l'économie sociale et solidaire est divisé par deux et c'est cela qui fait le déficit et qui fait la force du Sicoval. Il ajoute que l'économie sociale et solidaire pèse 12 % dans les recettes du Sicoval. L'économie sociale et solidaire est une valeur politique. M. Tronco a voté contre par conséquent il ne soutient pas l'économie sociale et solidaire. Si l'on ne subventionne pas l'économie sociale et solidaire, la zone est en équilibre. Politiquement, le Sicoval soutient par subvention, l'économie sociale et solidaire, c'est pour cela que la zone est en déficit.

**Jean-Luc TRONCO** confirme que c'est un choix politique mais à un moment donné des choix devront être fait entre un choix politique et les impératifs de financement. Il n'est pas contre le soutien de l'économie sociale et solidaire mais le Sicoval a-t-il les moyens ? Il pense que l'on ne peut pas tout faire. Il a voté contre en conseil de communauté parce qu'il n'avait pas les éclairages nécessaires permettant d'apprécier la rentabilité économique du projet.

**Monsieur le maire** souligne qu'en effet, un projet de Zac sur 20 ou 25 ans ne peut être déterminé à l'euro près ainsi que l'évolution des prix. On peut penser que le prix du m² va augmenter dans le temps. M. Tronco ne veut pas de déficit. Il fait remarquer que pour la commune, M. Tronco est dans le même principe, ce qu'il respecte. Néanmoins, si la collectivité n'abonde pas ou ne fait pas vivre de services, le cadre de vie sera dégradé et rappelle que l'économie sociale et solidaire représente 12 % de l'enveloppe du territoire du Sicoval.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-48 - Provision pour contentieux BETCE,** *Michel ARDERIU*

**Monique FABRE** demande si en plus des 23 927 € la société à déjà eu des indemnités de résiliation du marché.

**Madame la Directrice des services** précise que non. Elle a demandé des indemnités de la phase pro que la commune n'a pas accepté puisqu'elle avait résilié le marché.

**Monique FABRE** demande des précisions sur le calcul.

**Madame la directrice** des services précise que cela correspond à 5 % du marché qui était notifié dans le contrat.

**Monique FABRE** fait remarquer que cela à un coût (frais d'étude + frais judiciaires). Elle trouve que ce projet a coûté cher pour rien.

**Michel ARDERIU** n'est pas d'accord et souligne le projet ambitieux. Grâce à cette opération, des médecins sont restés sur la commune, alors qu'ils auraient pu partir ailleurs. Ils ont fait prendre

conscience à la collectivité des besoins. Par cette prise de conscience, la collectivité fait tout son possible pour trouver des professionnels de santé. Il fait remarquer que pour la ville de Toulouse, c'est également difficile. Cette opération a permis de maintenir un cabinet de deux médecins qui seront trois prochainement et deux dentistes.

**Monsieur le maire** souligne que pour répondre à la désertification médicale, ils ont été en avance pour un projet de maison de santé sur un territoire péri-urbain. Mais dans le montage du projet, l'investissement demandé à la commune était trop important. Il n'était pas question que la collectivité finance des cabinets médicaux. L'accord avec les professions médicales n'a pas pu aboutir, leur contribution n'était pas à la hauteur. On devrait les féliciter d'avoir été novateur et d'avoir respecté les deniers publics mais comme il y avait un marché, il y a eu un recours avec des pénalités.

**Monique FABRE** pense que les médecins ont été associés trop tôt au projet de la collectivité. Si le projet n'a pas abouti, c'est peut-être parce qu'il y avait trop de médecins et qu'il était trop important. Et cela n'a pas fonctionné.

**Monsieur le maire** souligne que la concertation avec les professionnels de santé a été l'une des plus belles. L'ensemble des professions médicales a été convoqué, ils se sont tous retrouvés devant une page blanche à écrire. Il fait remarquer que sur l'ensemble des professions médicales, les 3/4 ont répondu présent. Les différentes professions médicales (médecin, dentiste, orthophoniste...) n'ont pas les mêmes revenus et le montage en SCI a été difficile. C'est pour cette raison que cela n'a pas abouti. Mais nous avons associé toutes les professions de santé pour travailler ensemble. C'était un super projet de démocratie participative. Mais malheureusement l'équation financière n'y était pas.

**Michel ARDERIU** souligne en effet que la commune était trop en avance sur ce projet. Il fait remarquer qu'aujourd'hui, l'État aide les collectivités dans ce type de projet avec des subventions, ce qui n'était pas le cas à ce moment-là. Il ajoute qu'en milieu péri-urbain, le prix du m² de terrain n'est pas le même qu'en milieu rural, ce qui peut davantage aider. Ils ont souhaité la concertation la plus large possible et l'on peut pas le leur reprocher. Dans les PV de la CRC, on constate qu'ils regardent toujours le taux de subventionnement d'un projet. Les subventions n'étant pas là, ce projet n'a pas pu aboutir.

**Monsieur le maire** souligne que 3 médecins généralistes ont signé un achat de locaux dans le nouveau collectif où devait se construire la maison de santé.

**Monique FABRE** précise son propos, elle voulait dire qu'au départ les professions de santé étaient trop différentes dans leurs besoins. Les métiers de dentiste ou d'infirmière sont différents et les besoins ne sont pas les mêmes. Le montage était complexe. Elle en a discuté avec quelques professionnels de santé et en effet un dentiste n'a pas la même facture d'eau qu'une infirmière. O n peut faire un cabinet médical avec des médecins et des kinés, mais de vouloir trop amplifier et mettre des professions différentes, était trop complexe d'où l'échec. De plus, le prix du m² était beaucoup trop cher.

**Michel ARDERIU** trouve que Mme Fabre illustre la méconnaissance de ce dossier. Il rappelle qu'une maison de santé doit être pluridisciplinaire et tous les professionnels de la commune ont été abordé ce qui est remarquable. Ce projet était une nécessité, pour une commune comme Escalquens qui se développe, et de pouvoir travailler avec tout le monde. Il est vrai que l'exercice est difficile mais quand personne vient aider financièrement les collectivités ce n'est pas possible. Nous avons eu la sagesse de dire stop.

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-49 - Garantie d'emprunt Patrimoine SA Languedocienne (10 logements collectifs en VEFA 37 Chemin d'En Poutet – Résidence nommée « Castille »),** *Michel ARDERIU*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-50 - Revalorisation annuelle des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,** *Michel ARDERIU*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-51 - Amortissement des immobilisations – Fixation des durées M14,** *Michel ARDERIU*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**Scolaire** :
**2019-52 - Marché public : Gestion et Animation de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole maternelle Marcel Pagnol,** *Laurence LARGE*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines :**
**2019- 53 - Création et suppression d'un poste,** *Bernadette SANMARTIN*

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-54 - Créations de postes,** *Bernadette SANMARTIN*

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-55 – Mise à disposition d'un agent communal au sein de la ludothèque d'Ecalquens,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-56 - Mise à disposition sortante d'un agent communal vers le (L.E.C.G.S.) Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud en école maternelle,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-57 – Accroissement temporaire d'activité,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité

**2019-58 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-59 - Augmentation du nombre d'heures,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-60 - Indemnité Spéciale de Fonction – Police Municipale,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-61 - Indemnités de fonction des élus,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-62 - Indemnités kilométriques,** *Bernadette SANMARTIN*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**Dominique BOURGUIGNON** a des questions concernant la délibération N° 2019-53 et N° 2019-55

Concernant les 22h par semaine créées sur la filière culturelle pour un poste d'agent du patrimoine, elle demande si c'est une permutation de poste ou si les 8h créées pour la ludothèque viennent compléter ce temps là, ou s'agit-il d'autre chose.

**La directrice générale des services** précise que l'agent est transféré sur la filière culturelle pour qu'il puisse bénéficier des formations de la filière et les 8h sont inclus dans les 22h. Cet agent est mis à disposition afin de le valoriser auprès de la Caf.

**Jean-Luc TRONCO** demande des précisions sur la délibération N° 2019-54 création de poste.

**Madame la directrice générale des services** précise qu'il s'agit de la titularisation d'agents (3 Postes d'Adjoint Technique 28h/ semaine et 1 poste d'Adjoint technique à 32h/semaine). Ces agents étaient des contractuels sur des besoins de la collectivité depuis plus de 4 ans. Ces besoins sont avérés et la collectivité doit à présent intégrer dans les effectifs ces agents. Ces derniers sont sur des postes à présent pérennisés.

**Jean-Luc TRONCO** demande si les ces postes de contractuel sont fermés.

**Madame la directrice générale des services** précise que les postes titularisés ne sont plus accessible à des contractuels, ils sont donc fermés. Les autres postes contractuels permettent de répondre à un besoin temporaire notamment sur le pôle restauration et nettoyage des écoles et des espaces publics et remplacement d'ATSEM.

**Jean-Luc TRONCO** fait le lien avec la délibération N° 2019-57 accroissement temporaire d'activité ou là on embauche des agents contractuels pour faire face à des besoins d'activité alors que des agents contractuels sont à présent titularisés.

**Madame la directrice générale des services** explique qu'il s'agit pour le moment d'un surcroît d'activité. A moyen terme, on ne sait pas si cela durera.

**Jean-Luc TRONCO** demande ce qui justifie le surcroît d'activité pour l'entretien des espaces publics, des bâtiments scolaires et l'assistance administrative pour l'école de musique.

**Madame la directrice générale des services** précise que l'on prépare la rentrée scolaire en nettoyant tous les locaux pendant les vacances. Elle fait remarquer que l'accroissement d'activité dont parle M. Tronco n'en n'est pas parce que beaucoup de titulaires ont été mis à disposition à l'ALAE maternelle. Ces derniers ont du être réaffectés à des missions de restauration et de nettoyage des espaces scolaires. L'accroissement temporaire soumis à délibération est bien moindre qu'auparavant. Il faut noter que ce pôle va enregistrer cinq contractuels en moins. Dans le pôle entretien des espaces publics, un agent qui était sous contrat depuis 3-4 ans sera titularisée et un agent mis à disposition de l'ALAE maternelle bascule dans ce pôle puisqu'il ne souhaite plus être mis à disposition. De fait, le nombre de contractuels dans la collectivité va baisser, constat qui sera visible dans le futur tableau des effectifs.

**Bernadette SANMARTIN** précise que les besoins existaient déjà. Nous avions des contractuels à qui nous avons proposé de pérenniser les postes. La création des deux services entretiens des espaces scolaires - restauration et entretien des espaces publics a permis d'asseoir une organisation et ainsi arriver à une stabilisation du personnel. Normalement, il y aura moins de contractuels recrutés à l'avenir, même si nous prenons une délibération dans ce sens.

**Jean-Luc TRONCO** se demande s'il n'y a pas une coquille au niveau du tableau des indemnités des élus pour Mme SANMARTIN.

**Bernadette SANMARTIN** répond que non.

**Vie Associative, Culture, Sport :**
**2019-63 - Règlement du concours d'exposition de peinture et sculpture amateurs,** *Daniel BAUR*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-64 - Gestion des ressources - Prêt de salles municipales,** *Daniel BAUR*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-65 - Modification du règlement de location des locaux municipaux,** *Daniel BAUR*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**2019-66 - Reconduction opération Tickets sports : convention commune/associations partenaires,** *Daniel BAUR*
**Pas de question.**

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS ORALES**

**- Demande d'information sur le développement de La Masquère par Dominique BOURGUIGNON**
Elle revient sur la faisabilité presque totale de la zone de la Masquère. Elle rappelle qu'il avait été demandé que soit présenté le nom des futures entreprises.
**Monsieur le maire** informe qu'il est en possession de la carte. La présentation du développement de La Masquère est projetée.

- **Demande d'information sur la fermeture de la Trésorerie de Baziège par Dominique BOURGUIGNON :**
Elle intervient sur la possible fermeture de la trésorerie et de la motion adoptée lors du dernier conseil municipal. Une circulaire du ministère des comptes publics et une lettre de M. DAMARTIN signalent la fermeture de la perception de Baziège en janvier 2020. Elle souhaite connaître les éléments nouveaux concernant ce dossier.
**Michel ARDERIU** explique qu'il n'a pas d'éléments précis pour Baziège. Il a pris connaissance d'une réorganisation de la DGFIP avec de très grands pôles.
**Madame la directrice générale des services** annonce que la trésorerie de Baziège a conventionné avec la trésorerie de Castanet-Tolosan. Pour le moment, la paie est contrôlée par Baziège. Le reste passe souvent par Castanet-Tolosan. Nous avons donc deux trésoreries.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle :

- Demande de précision sur les réunions du PADD.
- Demande la possibilité de modification du PLU avant les élections municipales 2020.
- Demande d'information sur la piste cyclable de la Caprice.
- Demande d'information sur les tronçons de la RD 16.

**Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 22h.**

**La secrétaire de séance**

**Sandrine AGUT BOSC**